

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-36

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H. COMMUNE de : PUYLAGARDE

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont raccrochés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE DE
CONTRAT DE PAYS MIDI QUERCY**

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	PROPOSITION DE SUBVENTION
1) PUYLAGARDE Aménagement du centre bourg – traverse du village RD 33.	106 424	106 424 x 20% = <u>21 284 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy -3ème programmation		

TOTAL : 21 284 €

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	800 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	778 010 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	21 284 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	799 294 €
Disponible.....	706 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-36

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS
PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.
COMMUNE de : PUYLAGARDE.**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 21 284 € :

Demande présentée dans le cadre de contrat de Pays Midi-Quercy

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ACCORDEE
PUYLAGARDE Aménagement du centre bourg – traverse du village RD 33. Observation : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy -3ème programmation	106 424	106 424 x 20% = <u>21 284 €</u>

TOTAL : 21 284 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,